

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE

UN LIBRARY

JAN 3 1980

UN COLLECTION



Distr.  
GENERALE

S/13715  
30 décembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

A la 83ème séance plénière de sa trente-quatrième session, tenue le 29 novembre 1979, l'Assemblée générale a adopté la résolution 34/65 A<sup>x</sup>, intitulée : "Question de Palestine". Aux paragraphes 6 et 7 de cette résolution, l'Assemblée générale

"6. Note avec regret que le Conseil de sécurité n'a pas pris de décision comme il en était prié instamment par l'Assemblée générale au paragraphe 4 de sa résolution 32/40 A;

7. Prie instamment de nouveau le Conseil de sécurité d'examiner les recommandations que l'Assemblée générale a faites siennes dans ses résolutions 31/20, 32/40 A et 33/28 A et dans la présente résolution et de prendre, aussitôt que possible, une décision à leur sujet."

-----

\* Le texte intégral de cette résolution n'est pas reproduit dans le présent document; il a été publié sous la cote A/RES/34/65.